

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET DU MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

Arrêté n° 2015- ¹¹⁻⁹⁸² MS/CAB/SG
portant nomination du Chef de Service
de Lutte contre la Maladie/Protection des
Groupes Spécifiques

LE MINISTRE DE LA SANTE



05 OCT 2015

- Vu la constitution ; ✓
- Vu le décret n°2014- 001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2014-004/PRES/PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2015-145/PRES/PM/SGG-CM du 09 février portant attribution des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la santé, ✓
- Vu le décret n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ; ✓
- Sur proposition du Directeur Régionale de la Santé du Centre-Sud ✓

ARRETE

Article 1 : Monsieur **NIKIEMA Léon, Matricule 233 967 S**, Médecin de Santé Publique est nommé Chef de Service de Lutte contre la Maladie/Protection des Groupes Spécifiques

Article 2 : le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : le Secrétaire général du Ministère de la santé et la Directeur Régional de la Santé du Centre-Sud sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Ouagadougou le **07 OCT. 2015**



Dr Amédée Prosper DJIGUIMDE/-
Officier de l'ordre national

Ampliations :

- 1-Toutes structures centrales du MS
- 1-Toutes structures rattachées
- 1-DCMEF
- 13-DRS
- 1-Gouvernorat
- 1-Impôts
- 1-Trésor
- 1-Solde
- 1-Intéressé
- 1-Archives